



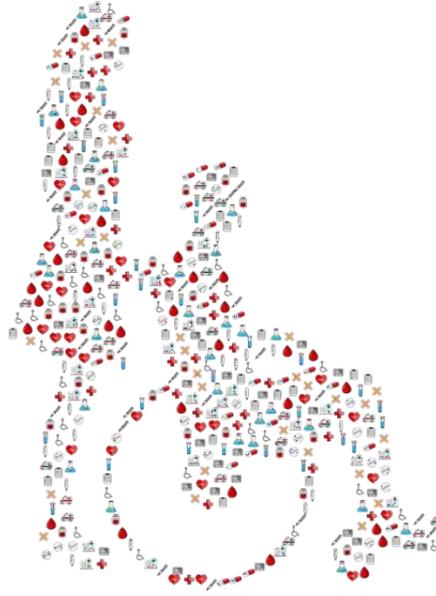
Glamour A Portée
GLAMOURISONS LE HANDICAP!

*Glamour à
portée*

*Association contribuant à la
glamourisation du
handicap*



L'association



Présentation et valeurs

Le collectif dit « *Glamour à portée* » est une association reconnue par la loi de 1901 ayant pour but de contribuer à l'amélioration et à l'embellissement de l'image des personnes en situation de handicap. Par des actions menées essentiellement à travers les réseaux sociaux, l'association opère une sensibilisation aux différents défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées et espère attirer l'attention des pouvoirs publics sur les améliorations restant à effectuer au niveau légal pour prétendre à une société 100% accessible et inclusive.

A travers l'association, les personnes en situation de handicap auront la possibilité de s'exprimer librement via les réseaux sociaux pour livrer leur point de vue sur les différents moyens envisageables d'embellir et de normaliser l'image attribuée au handicap.

Je m'appelle Inès Chometon. Je fus frappée dès ma naissance par une Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) aux suites d'une faute médicale commise par un médecin lors de l'accouchement de ma maman.

Inclusion scolaire

Tout au long de ma vie, mes parents se sont battus pour maintenir mon **insertion** dans un schéma scolaire classique aux vues de mes capacités cérébrales restées intactes, qui me promirent à un futur me permettant de conserver mon autonomie intellectuelle, ma liberté d'expression, de penser et de me cultiver.

De ma première année de maternelle jusqu'à ma dernière année de Master en Droit civil, je fus scolarisée en milieu classique à l'école de la République, accompagnée par des Assistantes de Vie Scolaire (AVS, aujourd'hui **AESH**). Ce fut donc principalement l'école, le combat acharné de mes parents qui m'ouvrit les portes du monde des valides dans lequel je parvins rapidement à une parfaite intégration, entourée de mes amis les plus proches qui ont rythmé ma vie d'adolescente.

Sous-représentation des personnes handicapées

Néanmoins, je sais les efforts, le travail et la volonté de fer que demandent non seulement une parfaite **intégration** à la société et à toutes les sphères pensées dès l'origine presque exclusivement pour les valides mais également la réalisation de nos rêves, de nos projets, de nos ambitions et de nos envies en tant que **Personne à Mobilité Réduite (PMR)**.

La loi, conçue à l'origine comme une béquille avec pour objectif premier la réduction des inégalités et la conservation d'un idéal de justice pour tous, n'en demeure pas moins le plus souvent un outil favorisant les passe-droits et permettant de fermer les yeux sur les défis les plus urgents auxquels l'ère moderne est actuellement confrontée.

Alors oui, s'il est vrai qu'un véritable phénomène de libération de parole a finalement connu son point d'émergence au XXIème siècle et s'il est vrai qu'une prise de conscience commence à opérer progressivement dans les mentalités, je reste persuadée que notre communauté est la clé de tous les défis d'**accessibilité** restant à relever et de l'abandon des nombreux tabous qui persistent en matière de **handicap**.

En effet, les **personnes handicapées**, en plus de ne constituer une **communauté** que très partiellement représentée dans la sphère sociale, sont victimes de situations particulièrement précaires. La situation économique de beaucoup de personnes percevant l'**Allocation Adulte Handicapé (AAH)** demeure aujourd'hui inférieure au seuil de pauvreté. Les **Travailleurs Handicapés (TH)** sont également préoccupés quant à la situation économique à laquelle ils devront faire face arrivés à la **retraite**.

Manque d'application des lois d'accessibilité

Depuis ma plus tendre enfance, je ne cesse de constater combien cette vie qu'est la nôtre, prise entre le feu du monde du handicap, rempli d'obstacles et de contraintes, et celui de l'univers des valides, nous plaçant au guichet des audaces les plus convoitées, se révèle bien souvent être un véritable tourbillon qui implique un attrait particulier devant l'idée de liberté forgé dans nos esprits.

Il est encore chose bien trop courante de céder aux désillusions devant la lâcheté d'un Etat fuyant face aux devoirs qui lui incombent : la loi de 2005 sensée œuvrer pour l'**accessibilité** et l'**inclusion** de la différence ne connaît encore aujourd'hui qu'une application partielle.

Aux vues des sondages réalisés à échelle nationale, de nombreuses lacunes sont observées en termes d'application des textes et de mise en accessibilité pratique, notamment s'agissant de la voirie bien qu'elle soit l'espace conditionnant notre accès à l'ensemble des services proposés au sein de la vie sociale. De même, il est fréquent de constater au regard des témoignages que la diversité de formes que peut prendre aussi bien un **handicap physique** qu'un **handicap mental** demeure mal connue et sous-évaluée en France. Un accent particulier est également mis sur le manque de reconnaissance des **handicaps invisibles**.

Si on ne compte plus le nombre d'articles publiés dans la presse attestant de la gravité des problèmes, les cartes des priorités gouvernementales ne sont pourtant jamais rebattues et les pouvoirs publics cambrent devant leur excuse du manque de moyens qui s'apparente à une réponse *passé-partout*. Mais la communauté entière du **handicap** et des personnes atteintes d'**invalidité** demeure bien au fait de l'ensemble des facteurs détenant une véritable part de responsabilité dans le retard de la France en termes d'**inclusion**.

En France, l'**accessibilité** est globalement attachée à une idée pratique de mise en conformité de bâtiments laquelle exige une allocation de moyens nécessaires. Cette allocation de moyens dépend en vérité des choix établis par les pouvoirs publics s'agissant du budget de l'Etat. Une simple consultation de celui-ci sur Internet montre que **plus de 90% des dépenses publiques sont consacrées à l'économie du pays**.

Inès Chometon, présidente de l'association



Une femme et une citoyenne à part entière de cette société

Désormais juriste confirmée et ayant récemment obtenu un Master II en Droit civil, je fus très rapidement attirée durant mon parcours universitaire par les différentes thématiques relatives au droit de la santé. Néanmoins, conformément aux conseils qui m'ont été prodigués, j'ai choisi d'opter pour une formation généraliste aux fins de ne pas enfermer mes connaissances dans une unique branche du droit. Dynamique et curieuse, j'ai su tout au long de mon cursus me positionner sur des choix d'orientation assez divers qui m'ont apporté une vision globale du domaine juridique.

Après avoir suivi une scolarité classique jusqu'au secondaire, les difficultés rencontrées dans le cadre des procédures officielles de mise en place des adaptations d'examens m'ont laissé entrevoir des ambitions et perspectives contrariées par le laxisme d'application de la loi en matière d'école inclusive. Suite à une année de Première Littéraire effectuée au CNED, je découvre par le fruit du hasard au sein d'un catalogue d'orientation prêtée par ma sœur une formation de Capacité de droit offrant une équivalence du baccalauréat pour rentrer en première année de licence. L'humanité et l'ouverture d'esprit avec lesquelles la responsable de cette formation m'a accueillie au sein de la faculté bouleversa à jamais mes perspectives d'avenir. Je fus intégrée au même titre que tous les autres étudiants et permise à la fois de bénéficier d'adaptations d'examens conformes à ma situation mais également d'assister aux cours accompagnée de ma maman.

Ayant reçu de mes parents pour valeur première l'entraide au sein de la sphère familiale, j'ai tenté durant toute mon adolescence de m'intégrer au milieu valide propre à mon âge et ai eu la chance de faire la rencontre de personnes atypiques qui chaque jour m'ont inspirée et aidée : mes amis, mes professeurs... Néanmoins, si elle fut une opportunité incroyable de rencontrer ces personnes exceptionnelles et de vivre de véritables expériences sur le plan humain, cette inclusion eut parfois un revers de médaille m'exposant à certains préjugés et à certaines idées reçues sur ma situation.

Mon âge m'expose ainsi à la vision souvent tronquée que porte la communauté des adolescents et des jeunes adultes au phénomène du handicap. Si beaucoup de personnes non-sensibilisées assimilent encore bien trop souvent le handicap physique aux pathologies intellectuelles, j'ai également eu certaines opportunités, grâce aux réseaux sociaux et aux applications de rencontres, de constater que le sujet du handicap incluait beaucoup d'idées reçues sur l'impossibilité de s'épanouir dans une indépendance aussi bien intellectuelle que physique et notamment assimilant difficultés physiques et absence de sexualité.

Me considérant comme une citoyenne et une femme à part entière de cette société, je souhaite que les actions menées au sein de mon association contribuent à redorer l'image esthétique affiliée au handicap et à briser les silences sur les questions d'intimité. Par des travaux d'écriture donnant la parole aux principaux intéressés, je souhaite que les langues se délient pour ainsi déboucher sur une prise de conscience de l'intégralité des acteurs de la sphère publique qu'une juste application des législations pourra contribuer à un renouveau pour les personnes dans l'exercice de leurs libertés fondamentales.

Une juriste passionnée par le droit de la santé

Mon goût prononcé pour les diverses thématiques afférentes au droit de la santé est survenu dès ma première année de Licence au sein d'une filière d'abord basée sur les sciences sociales et économiques. Lors de cette entrée en matière prometteuse sur le panel conséquent de connaissances en tout genre qu'englobe le domaine juridique, je m'intéresse tout d'abord à la sociologie offrant une réflexion globale sur l'ensemble des défis de la vie en collectivité.

Dès ma deuxième année et mon retour sur un cursus entièrement basé sur le droit, je décide de cultiver en autonomie mon attrait pour la matière du droit de la santé par des lectures d'ouvrages et des visionnages de documentaires.

C'est au travers de tous les aspects de cette matière qui me passionne que je suis parvenue à cultiver mon propre regard sur les aspects juridiques de la situation des handicapés.

Isabelle Chometon, une mère dévouée, secrétaire de l'association



Je m'appelle Isabelle et suis la maman d'Inès. Ayant travaillé durant de nombreuses années dans le domaine de l'optique, j'ai été contrainte de cesser mon activité professionnelle lors de la naissance de ma fille pour consacrer mon temps à m'occuper d'elle. Je me suis battue toute ma vie avec courage pour parvenir à l'éducation de mes deux filles afin qu'elles ne manquent de rien. J'ai lutté durant des années avec mon mari pour maintenir Inès au sein d'une scolarité classique et l'éveiller dans les conditions les plus optimales à développer sa curiosité et sa vivacité d'esprit. J'occupe, par ailleurs, la plupart de mon temps libre (et avec talent, selon mes proches !) à effectuer des activités manuelles et créatives pour lesquelles j'ai beaucoup d'attrait, comme la mosaïque, la couture, la restauration de meubles anciens...

Je suis co-fondatrice aux côtés de mes deux filles et de mon mari de l'association Glamour à portée et ai été désignée en qualité de secrétaire.

Eric Chometon, un père à l'écoute, trésorier de l'association



Je m'appelle Eric et suis le papa d'Inès. Après m'être longtemps adonné avec passion à la fonction de représentant syndical pour un célèbre magasin d'outillage, je suis ensuite devenu agent territorial au sein d'un complexe sportif à Clermont-Ferrand. Je me suis battu toute ma vie avec courage pour parvenir à l'éducation de mes deux filles afin qu'elles ne manquent de rien. J'ai lutté durant des années avec ma femme pour maintenir Inès au sein d'une scolarité classique et l'éveiller dans les conditions les plus optimales à développer sa curiosité et sa vivacité d'esprit.

J'ai par ailleurs un goût prononcé pour le domaine automobile et aime particulièrement retaper de vieilles voitures avant de procéder à leur revente.

Je suis co-fondateur aux côtés de mes deux filles et de ma femme de l'association Glamour à portée et ai été désigné en qualité de trésorier.

Adèle Chometon, une sœur passionnée



Je m'appelle Adèle et suis la sœur aînée d'Inès. A la tête d'un parcours scolaire effectué avec un an d'avance et grâce à une détermination et une motivation sans faille, je suis parvenue à obtenir mon Brevet des collèges mais aussi le concours du Baccalauréat avec mention Très Bien. Mon attrait pour le domaine des Sciences de la Vie et de la Terre m'a mené à effectuer des études de biologie. Aux suites d'une année en faculté, j'ai procédé à une réorientation et ai effectué deux tentatives réussies aux passages des concours de vétérinaire et d'ingénieur agronome. Ayant choisi de m'orienter dans cette seconde voie, j'ai procédé durant mon diplôme notamment à l'étude de la fertilité des sols, domaine qui m'a immédiatement passionnée.

Après m'être installée dans le département du Cantal, je suis tombée sous le charme de ses paysages campagnards et du domaine agricole que je souhaite contribuer à redynamiser. Tombée par hasard sur une documentation attestant que le Cantal fut autrefois un environnement abritant beaucoup de noyers, j'ai imaginé une société contribuant à rendre cet héritage à notre terre. Pour ce faire, j'ai souhaité me lancer dans un projet entrepreneurial en montant ma propre huilerie avec pour conviction de favoriser une production 100% locale.

Je me suis adonnée durant toute mon enfance et une partie de mon adolescence à la pratique des sports équestres et ai développé des convictions fortes en matière environnementale. Lors de mon cursus universitaire en école d'ingénieur, je fus à la tête d'un projet destiné à organiser une semaine de sensibilisation au sujet du handicap, par le biais de manifestations notamment sportives.

Je suis co-fondatrice, en compagnie de ma sœur et mes parents, de l'association Glamour à portée.

Les actions



Le **but** de l'association sera de mener des actions de **sensibilisation** notamment à travers la rédaction de **post** et la diffusion de contenus sur les **réseaux sociaux** destinés à capter l'attention du lectorat et des pouvoirs publics et informer sur les questions relatives au **handicap**, à l'**accessibilité**.

Aux fins de provoquer une prise de conscience suffisante de la part des différents acteurs, je souhaite en effet créer une structure associative basée sur la diffusion de **post** en tout genre (articles, vidéos, photos) afin de favoriser la transmission d'**informations** relatives au **handicap** qui œuvrera pour une meilleure connaissance des besoins des personnes atteintes de pathologies en tout genre et que nous puissions nous-mêmes, citoyens en situation de **handicap**, contribuer à un renouveau.

En effet, je souhaite que les personnes puissent librement s'exprimer sur les difficultés auxquelles elles se trouvent confrontées non seulement s'agissant de la libre circulation dans l'espace public mais aussi sur les questions relatives à l'intimité qui restent pour moi aujourd'hui trop taboues.

Je pense qu'il incombe à notre **communauté** toute entière de changer la perception que le monde a de nous en nous exprimant librement sur nos ressentis, nos désirs, nos besoins, nos ambitions, nos idéaux et montrer ainsi à la **société** toute entière que l'**accessibilité** ne doit pas être vue comme une contrainte administrative mais comme un pont à construire tous ensemble pour donner une chance à chacun de réaliser ses ambitions.

Ayant actuellement terminé des études dans le domaine juridique, je sais au combien la **scolarisation** est au cœur des **enjeux** s'agissant de l'accès à l'**égalité** et à une véritable place au sein du corps social. En effet, je souhaite montrer que c'est en donnant une chance à chacun que la société toute entière pourra accéder au culte du mérite et de l'estime personnelle.

C'est alors pour moi en donnant la parole aux principaux concernés sur des sujets concrets comme la **scolarisation**, la sociabilisation, l'**accessibilité** pratique, la menée d'une **vie quotidienne** et l'**intimité** qu'il sera possible de montrer aux grands pouvoirs la marche à suivre pour assurer une meilleure application des législations, une prise en compte effective des besoins d'**accessibilité** propres à chacun et une vision du **handicap** fidèle à sa réalité.

Philosophie et combats



Je tiens à mettre un point d'honneur à redorer l'aspect esthétique de l'image du handicap en menant des actions de sensibilisation afin de montrer que celui-ci peut être assimilé aux notions de glamour, de beauté, de désirable.

Agée de 25 ans, je me trouve actuellement confrontée au regard que porte le monde non seulement sur la relation entre le handicap et l'indépendance personnelle mais également sur celle reliant les pathologies d'ordre physique aux questions d'attrait. Je pense que l'intégralité des défis auxquels nous sommes confrontés autour du domaine de l'intime tourne autour d'un travail de glamourisation mais aussi de libération de parole.

Nous sommes des hommes, des femmes confrontés aux mêmes besoins et désirs que tout être humain et l'abandon des tabous concernant ces problématiques est pour moi une étape primordiale à l'atteinte de notre pleine indépendance.

S'il est éloquent que beaucoup de problèmes relatifs au handicap demeurent encore aujourd'hui trop inexploités, je pense que la véritable raison tient essentiellement à un manque d'informations et une méconnaissance partielle de certaines questions auxquelles nous sommes les seuls à pouvoir répondre.

La lutte pour notre indépendance ne doit pas se faire en opposition avec les valides et il est bien au contraire pour moi indispensable que nous travaillions ensemble.

Si elles ne détiennent pas toutes les réponses, les personnes valides sont nos aidants, nos parents, nos frères et sœurs, nos grands-parents, notre famille, nos amis, nos proches, nos soignants sans lesquels il nous serait impossible d'affronter tous les obstacles et qui nous permettent d'avoir accès à cette libération, cette vie en leur compagnie qui a souvent pu influencer nos rêves.

Il est alors indispensable, selon moi, d'œuvrer avec eux pour parvenir au bien-être collectif par gratitude face au don de soi qu'ils nous apportent, chaque jour.

Mes revendications



Si la loi du 11 février 2005 ayant but de faciliter l'**inclusion** dans la **société** des **personnes handicapées** célébrera bientôt ses vingt années de promulgation, il reste encore un long chemin à parcourir pour pouvoir prétendre à une société 100% **accessible**.

Effectivement, si le législateur semblait avoir adopté un arsenal législatif suffisamment protecteur et veillant au respect des droits fondamentaux des **PMR**, de nombreux constats établis aussi bien par des associations spécialisées que par des personnes atteintes d'une infirmité démontrent la non-effectivité de cette loi sur le terrain pratique et juridique. Il est chose particulièrement récurrente de découvrir dans la presse des **informations** attestant du laxisme avec lequel les **textes** sont appliqués et de la place de second rang accordée aux priorités inhérentes à l'**accessibilité**.

Un œil observateur et global porté sur la loi et ses dispositions principales permet, selon moi, de cerner d'emblée plusieurs problématiques probablement à l'origine de ce manque d'inclusivité de la société :

- La définition intrinsèque du handicap consacrée au niveau législatif assimile dès le départ celui-ci à des termes pourvus d'une connotation négative et réductrice : « toute *réduction* de participation à la vie en collectivité ou *limitation* d'activité subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé *invalidant* ».

Cette assimilation du **handicap** à une limitation ou réduction d'activité pouvant d'emblée paraître totalement innocente, les nombreuses problématiques relatives à l'accessibilité en France démontrent néanmoins un regard général assimilant le handicap à **un problème à contourner ou ignorer**.



Dans une démarche plus humaniste, je pense tout d'abord que la loi relative au handicap devrait donner une définition non pas du handicap en lui-même mais de la personne en situation de handicap. Cela me paraît même indispensable pour la simple raison que la loi de 2005 tend à asseoir la protection des droits dont sont titulaires les personnes handicapées pour assurer leur inclusion effective dans la société. C'est la raison pour laquelle je pense que la définition de la personne handicapée devrait comporter un rappel de sa soumission, au même titre que toutes les autres, à la notion de **dignité**.

Si la démarche terminologique actuelle tend à définir le handicap au regard des contraintes qu'il implique, peut-être serait-il bénéfique d'apporter un aspect **mélioratif** à cette définition en intégrant directement à celle-ci la notion de compensation. S'il n'existe pas au niveau légal une définition précise de la personne humaine, celle-ci est rattachée juridiquement à la notion de dignité en vertu de l'article 16 du Code civil lequel prévoit que « *La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie.* »

- Les Agendas d'Accessibilité Programmés prévus par la loi de 2005 devaient prendre fin en 2015 et demeurent encore aujourd'hui inachevés. Ce constat est décrié par l'ensemble de la communauté du **handicap** et semble partiellement dû à des **failles au niveau législatif**. Effectivement, il suffit d'une simple lecture de la loi pour constater qu'elle se trouve elle-même à l'origine de son manque d'application.
- Il suffit, par ailleurs, de jeter un simple coup d'œil aux **informations** disponibles en ligne et relatives au budget de l'Etat pour comprendre que le **handicap** ne fait pas partie des priorités gouvernementales actuelles. Selon les informations disponibles sur le site du gouvernement relatives au budget prévu pour 2023, **55,4% du budget (435,4 milliards) sont consacrés au domaine de l'économie, devant l'éducation, en deuxième place, et les armées**. Le domaine du **handicap** figure bien après sur le rang des priorités avec ses 15,7 milliards alloués (2% du budget !).

Glamour à portée est une association régie par la loi de 1901 destinée à la sensibilisation de l'ensemble des citoyens mais également des acteurs publics aux différents défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit par-dessus tout dans une démarche de glamourisation du handicap. La sensibilisation devra effectivement œuvrer pour redorer l'aspect esthétique de l'image du handicap afin de montrer que celui-ci peut être associé à la notion de glamour.

Les actions de sensibilisation seront effectuées à travers la rédaction, la diffusion ainsi que le partage de contenus sur les réseaux sociaux et le site de l'association destinés à capter l'attention du lectorat et des pouvoirs publics et informer sur les questions relatives au handicap, à l'accessibilité.

Le contenu pourra prendre des formes diverses (articles rédigés par les bénévoles et/ou les membres du Conseil d'Administration publiés sur Internet, publications sur les réseaux sociaux, photos, vidéos) et devra servir à donner la parole aux principales personnes concernées par le handicap sur des sujets concrets comme la scolarisation, la sociabilisation, l'accessibilité pratique, la menée d'une vie quotidienne et l'intimité.

Nos missions :

L'association tentera de défendre l'intégralité de ses valeurs par les actions suivantes :

- 1) Rédaction de contenus et d'articles sur les réseaux sociaux de nature à changer le regard général sur le handicap en procédant ainsi :
 - a. La rédaction de contenus destinés à glamouriser l'image esthétique attribuée au handicap contribuera à sensibiliser le lectorat et les acteurs publics aux défis auxquels nous sommes confrontés. Quelques illustrations d'actions envisagées :
 - i. Le partage d'expériences sur des questions relatives au regard sur le handicap vécu dans la sphère sociale, sur les réseaux sociaux, les applications pouvant prendre une forme de contenu humoristique.
 - ii. Des contenus propres à donner aux personnes valides des indications et conseils sur les réactions et clichés à bannir.
- 2) Rédaction de contenus visant à montrer comment la définition du handicap devrait être réévaluée dans un aspect plus humaniste pour nous définir avant tout comme des personnes et non comme des pathologies :
 1. Sensibilisation à l'histoire de la notion de personne humaine.
 2. Sensibilisation aux droits fondamentaux des personnes valides et handicapées.
 3. Sensibilisation aux questions considérées comme tabous (assistance sexuelle...).
 4. Publication de portraits de personnes handicapées (ou valides) inspirantes qui porteront à réflexion sur la notion d'indépendance personnelle.
- 3) Organisation d'événements en rapport avec le handicap comme :
 - a. Soirées (location de locaux...).
 - b. Défilés de mode Hommes / femmes.
 - c. Séjours de vacances ...

Notre fonctionnement :

L'association *Glamour à portée* est constituée de 4 membres fondateurs occupant pour cinq années les fonctions suivantes au sein du Conseil d'administration :

- **Inès Chometon** a été désignée en qualité de présidente.
- **Eric Chometon** a été désigné en qualité de trésorier.
- **Isabelle Chometon** a été désignée en qualité de secrétaire.
- **Adèle Chometon** a été désignée en qualité de secrétaire adjointe.

S'agissant de la gouvernance de l'association, les compétences sont partagées entre l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration. Les actions de sensibilisation sont librement déterminées chaque année en assemblée générale à la seule condition d'être conformes au champ statutaire. Chacun des membres actifs est libre de proposer le ou les sujets de son choix. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Les assemblées générales se tiennent au moins une fois par an, mais le contact entre tous les membres est entretenu par des solutions technologiques permettant de prendre régulièrement des décisions collégiales s'agissant de la publication des contenus. Les bénévoles peuvent donc en cours d'année proposer certains thèmes de sensibilisation dans le cadre d'échanges avec le Conseil.

Le Conseil d'administration aura une mission de contrôle de conformité des actions menées avec les valeurs de l'association et pourra aussi proposer certaines actions.

Le Conseil d'administration jouit d'un **droit de relecture des contenus proposés**. Il lui incombe d'exercer ce droit dans les plus brefs délais.